

## Quatrième séance, vendredi 10 février 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE:** Assermentation. – Postulat P2089.11 Nadia Savary-Moser (pénurie d'enseignant-e-s aux écoles enfantine et primaire – mythe ou réalité ?); prise en considération. – Projet de loi N° 269 d'application du code civil suisse (LACC); 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Motion populaire 1510.11 Parti chrétien social (plus de démocratie en matière nucléaire); prise en considération. – Postulat P2094.11 Emanuel Waeber/Stéphane Peiry (sécurité d'approvisionnement en électricité); prise en considération (retrait). – Postulat P2093.11 Xavier Ganioz/Ursula Schneider Schüttel (contrôle du travail détaché: plus de moyens pour plus de contrôles); prise en considération. – Mandat MA4027.11 Nicolas Rime/Daniel Brunner/François Roubaty/Ursula Schneider Schüttel/Bernadette Hänni-Fischer/Hugo Raemy/Nicolas Repond/Xavier Ganioz/Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk (halte au gaspillage de l'électricité); prise en considération (retrait). – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Solange Berset, Gaétan Emonet, Raoul Girard, Michel Losey, Hugo Raemy, Ralph Alexander Schmid et Erika Schnyder.

Sont absents sans justification: MM. Pierre-Alain Clément et Marc-Antoine Gamba.

M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Benoît Chassot, Caroline Gauch, Mélanie Imhof, Daniel Unternehmer, René Bossel, Jean-Pierre Levrat et Madeleine Merkle, élue-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires lors de la séance du 7 février 2012.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du Canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction

dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.  
(Applaudissements!)

### Postulat P2089.11 Nadia Savary-Moser (Pénurie d'enseignant-e-s aux écoles enfantine et primaire – mythe ou réalité?)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). En premier lieu, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour le soin qu'il a apporté à mon postulat et pour sa réponse d'entrée en matière. Je me réjouis qu'il partage la préoccupation que je porte à cette question. D'ailleurs j'ai aussi pris acte de la réponse qu'il a donnée à la question de mes collègues Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly, «diplôme d'enseignant en cours d'emploi» (QA 3404.11). Faisant référence à l'article de la Liberté, paru trois mois après le dépôt de mon postulat, je suis dans le même état d'esprit que vous, M<sup>me</sup> la Commissaire, pas inquiète mais soucieuse. Je suis soucieuse de pouvoir faire face à une démographie croissante tout en continuant d'offrir une école de qualité aux élèves de notre canton. Je prends note de votre analyse d'une situation tendue et pas d'une pénurie d'enseignants. Permettez-moi toutefois de mettre un bémol car je suis préoccupée par cette situation plus que chaotique et réelle de la diminution depuis quelques années du nombre des dossiers d'enseignants pour les postes à repourvoir ainsi que par cette grande difficulté à pouvoir assurer des remplacements de qualité. Soucieuse aussi de voir une grande majo-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 mai 2011, BGC mai p. 1065; réponse du Conseil d'Etat le 20 décembre 2011, BGC février 2012 p. 363.

rité d'enseignants sortant de la HEP prendre une autre voie ou pour une part de retourner dans leur canton respectif. Soucieuse enfin, comme tout parent, de pouvoir avoir des réponses à toutes ces interrogations légitimes de la prise en charge de nos enfants fribourgeois. Sans entrer à nouveau dans les détails sur le développement de mon postulat, je me permets toutefois d'apporter une précision. Je n'affirme pas que la féminisation du corps enseignant avec un accroissement des temps partiels, accentue encore cette pénurie. Je loue même cette flexibilisation du temps partiel pour autant qu'elle se situe entre 40 et 100%. Nous savons toutes et tous que dans notre société actuelle, elle permet une coordination avec les obligations familiales. Mais je dis simplement que cet état de fait serait une opportunité encore plus incitative dans le cadre d'un tandem d'enseignants pour pallier aux difficultés de remplacement. Dans la réponse du Conseil d'Etat, j'ai aussi pris acte que ce dernier ne partage pas forcément tous mes arguments et c'est donc avec intérêt, si le Grand Conseil me suit, que je vais prendre connaissance de sa réponse dont je lui suis d'avance très reconnaissante. C'est avec ces quelques considérations sur un sujet sensible, important et d'actualité que j'incite mes collègues députés à accepter mon postulat.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Lehrermangel ist an gewissen Schulen eine Realität. Die Situation ist sowohl bei Stellvertretungen als auch bei Festanstellungen sehr angespannt. Das Problem stellt sich nicht nur im Kindergarten und in der Primarschule, sondern auch auf der Orientierungsschulstufe. Die SP-Fraktion nimmt das vorliegende Postulat mit folgenden Bemerkungen an.

Der Bericht, den der Staatsrat erstellen will, soll sich auf die gesamte obligatorische Schulzeit beziehen, nicht nur auf die Kindergarten- und Primarschulstufe, sondern auch auf die OS. Denn vor allem Lehrer für Naturwissenschaften sind auf OS-Stufe sehr rar. Es ist jedes Jahr ein Konkurrenzrennen, welche Schule die frei werdenden Stellen mit gut ausgebildeten Lehrpersonen besetzen kann. Im Bericht sollte auch stehen, wie man den Lehrerberuf attraktiver machen kann. Das Kerngeschäft einer Lehrerin muss das Unterrichten sein. Dies ist heute mit dem ganzen Drumherum leider immer weniger der Fall. Auch sollte das Entwicklungspotential, respektive die Karriereplanung des Lehrberufs aufgezeigt werden. Weiter muss gefragt werden, warum der Staatsrat die Order von 40/60 Prozent bei Neuanstellungen gegeben hat. Bei Neuanstellungen müssen die lokalen Behörden eine Lehrperson zu mindestens 40 Prozent anstellen. Es gibt aber viele junge Mütter und Väter, gute Lehrerinnen und Lehrer, die nur 20 Prozent arbeiten wollen, dafür aber sehr flexibel sind, Stellvertretungen zu übernehmen. Durch das 40-Pro-

zent-Prinzip gehen den Schulen viele wertvolle, mit der jeweiligen Schule vertraute Stellvertretungen verloren. Ein vierter Punkt, der auch im Bericht behandelt werden sollte, betrifft die Frage, wieso so viele deutschfreiburger Jugendliche die PH in Bern besuchen. Was bietet die PH Bern, was Freiburg nicht zu bieten hat? Diese Frage ist wichtig, da die Absolventen der PH Bern oft in dieser Region bleiben und nicht nach Freiburg zurück kommen, wodurch sie an unseren Schulen fehlen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die SP-Fraktion das Postulat an.

**Longchamp Patrice** (PDC/CVP, GL). Suite aux difficultés rencontrées tant au niveau de l'école enfantine que primaire, afin de trouver des enseignants diplômés pour assumer des remplacements, M<sup>me</sup> la Députée Savary interpelle le Conseil d'Etat afin de savoir s'il y a pénurie ou non d'enseignants. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que, grâce à certaines mesures déjà prises, il n'y a pas encore de pénurie puisque aujourd'hui chaque classe de ce canton a un ou deux enseignants à sa tête. Toutefois, il confirme que la situation est tendue et qu'un rapport sur la question serait utile. Dans ce but, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat et notre groupe ira également dans ce sens. A titre personnel, je me permets encore de vous poser deux questions, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat directrice, pouvez-vous nous en dire plus concernant les mesures déjà prises pour pallier à ce problème des remplaçants ou des remplacements et serait-il possible, comme l'a demandé ma collègue du parti socialiste, d'étendre votre rapport sur la question en englobant la situation telle qu'elle est vécue au niveau des cycles d'orientation de notre canton. D'avance merci de votre réponse et j'ai terminé.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Erlauben Sie mir, dass ich zuerst meine Interessenbindung deklariere: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Murten. Im Namen der SVP-Fraktion nehme ich zum vorliegenden Postulat Stellung.

Leichte Entspannung, aber keine Entwarnung, so könnte man die momentane Situation auf dem Lehrerstellenmarkt im Kanton Freiburg bezeichnen. Der Staatsrat bestätigt diese Situation in seinen Antworten zum Postulat Savary und auf die Anfrage von Pierre-André Page und Claire Perry-Kolly. In der Antwort auf die Anfrage, wie diese angespannte Situation zu entschärfen sei, wird eine Massnahme mit Quereinsteigern vorgeschlagen. Mit Quereinsteigern allein lässt sich der strukturelle Lehrpersonenmangel nicht beheben. Panikartige Notmassnahmen sind zu vermeiden, denn jede Notmassnahme muss sich gegenüber Schülerinnen und Schülern und gegenüber den Berufsansprüchen der Lehrpersonen rechtfertigen lassen. Es braucht ein weitsichtiges

und dauerhaftes Massnahmenpaket, um dem Lehrermangel entgegenzuwirken. Deshalb erwarten wir, dass folgende Punkte in einem allfällig zu erarbeitenden Bericht beleuchtet werden.

Erstens: Bei der Analyse der Stellensituation der Lehrpersonen in der Primarschule muss auch diejenige der Orientierungsschule mitberücksichtigt werden, wie die Vorrednerin der SP bereits erwähnt hat.

Zweitens: Eine kritische Analyse der Arbeits- und Rahmenbedingungen für den Lehrerberuf ist erforderlich. Hier möchten wir im Besonderen auf die stark zunehmende Feminisierung im Lehrerberuf hinweisen. Diese Tendenz wirft Fragen auf.

Drittens: Die Bedingungen für Wiedereinsteigerinnen und -einsteiger sind zu überdenken.

Und viertens: Wie kann das Ansehen des Lehrerberufes in der Gesellschaft verbessert werden?

Im Massnahmenpaket muss auch berücksichtigt werden, dass die Qualität in den Schulen erhalten bleibt und das Ausbildungsniveau auf keinen Fall gesenkt werden darf. Um sich ein vollständiges Bild der zu koordinierenden Massnahmen zur Behebung des Lehrermangels zu machen, ist unser Erachtens ein umfassender Bericht über das Vorgehen erforderlich. Deshalb unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Überweisung des Postulats an den Staatsrat einstimmig.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat, car il donne ainsi au Conseil d'Etat l'occasion de se pencher sur un problème qui va en s'accroissant. Les difficultés pour engager des enseignants existent depuis quelques années. Avant on pouvait choisir le meilleur des candidats. Maintenant, à cause du manque de candidats, de postulants, on doit prendre le seul candidat qui se présente. Contrairement à la prise de position du Conseil d'Etat, la pénurie n'existe pas seulement pour les remplaçants mais aussi pour trouver des titulaires de poste. Il faut savoir que pour un poste qui a été mis trois fois au concours sans résultat, la commune a le droit de prendre un remplaçant. Ainsi la pénurie des remplaçants n'est que la conséquence de la pénurie des titulaires. Le groupe libéral-radical demande que dans son rapport le Conseil d'Etat se penche sur les questions suivantes: Est-ce que la formation à la HEP donne aux élèves suffisamment d'outils pour affronter la réalité du terrain ? Certains élèves de la HEP ne se sentent pas suffisamment prêts ne préfèrent-ils pas continuer à l'Université pour

se spécialiser et ensuite enseigner au CO. Le fait d'avoir mis une formation spéciale pour les premiers degrés et une autre pour les quatre derniers n'a t'il pas une incidence sur la pénurie? Les enseignants des premiers degrés ne se sentent pas capables d'enseigner dans les niveaux supérieurs. Du coup ils ne postulent que pour les postes de leur niveau. Est-ce que les nombreuses réformes introduites ces dernières années n'ont pas rendu la profession moins attractive ? Par exemple les projets d'établissement n'empiètent-ils pas trop sur l'autonomie de l'enseignant ? Est-ce que l'introduction des responsables d'établissement n'a pas créé des tensions ? Augmentation de compétence pour le responsable, alors que les unités de décharge doivent être reprises par les autres enseignants. Est-ce que les enseignants sont suffisamment formés pour affronter les comportements difficiles de certains élèves dont le nombre augmente et affronter aussi l'attitude intrusive et critique des parents? Finalement est-ce que les autres HEP des autres cantons connaissent-elles les mêmes difficultés ? Si non pourquoi, si oui est-ce que le concept général de formation devrait-il être revu ? Il semble donc important pour le groupe libéral-radical que le Conseil d'Etat se penche sur ces questions et nous dise comment il envisage de mettre un terme à cette pénurie. Le groupe libéral-radical soutiendra donc ce postulat.

**Schneuwly André (ACG/MLB, SE).** Ich möchte einleitend meine Interessensverbindung offenlegen: Ich bin Gemeinderat und verantwortlich für das Ressort Bildung. Das Mitte-Links-Bündnis teilt die Feststellungen von Frau Nadia Savary-Moser. Eine vertiefte Analyse, warum so viele junge Lehrpersonen ihren Beruf nicht ausüben, ist angebracht. Es gibt zu wenig Lehrpersonen im Kindergarten und an der Primarschule. Wie sieht die Situation bei den Schulischen Heilpädagogen (éducation des enseignants spécialisés) und an der OS aus? Zusätzlich wäre es wünschenswert, wenn vor allem an der Primarschule mehr Männer unterrichten würden. Eine Offenlegung der Gründe für die Stellvertretungen könnte interessant sein. Aus all diesen Feststellungen unterstützen wir das Postulat.

Als Lösungsansätze für das Problem der Stellvertretungen möchten wir folgende Anregungen mitgeben. Erstens: Lehrpersonen, die vorzeitig vollständig in Pension gehen, sollten weiterhin Stellvertretungen machen können. Dies könnte die Situation bei der Suche von Stellvertretungen entspannen. Diese Möglichkeit wurde beim neuen Gesetz der Pensionierung leider ausgeschlossen.

Zweitens: Lehrpersonen mit Teelpensen sind oft flexibel und offen für Stellvertretungen. Kleine Teelpensen sollten auch

für Kindergärtnerinnen möglich sein. Momentan ist jedoch eine Penseaufteilung von 80/20 nicht möglich.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Ce postulat et la situation actuelle m'interpellent. En tant que syndic d'une commune où on a bien sûr à fournir des enseignants à nos classes, j'ai un sentiment un peu amer. Pour quelle raison, et j'aimerais bien entendre M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement sur cet élément-là, ai-je le sentiment que la HEP snobe les candidats à l'enseignement ? Et j'en veux pour preuve un exemple. J'ai formé, à la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, une apprentie de commerce qui a fait sa maturité, qui a brillamment réussi et dont l'objectif était de devenir enseignante. Elle s'est inscrite à la HEP et paraît-il, il y a trois ans, comme il y avait trop de candidatures elle a dû faire une année passerelle. Depuis le premier jour, on lui a fait comprendre qu'elle n'était pas encore à la HEP, qu'elle n'était surtout pas à la HEP et tout au long de cette année, elle travaillait à temps partiel chez moi, j'ai pu poser des questions et je me suis rendu compte que vraiment on n'avait pas envie de ces jeunes qui avaient envie de se former. Et on parlait déjà de l'introduction de la deuxième année enfantine. Donc j'ai le sentiment qu'on a snobé ces jeunes qui étaient motivés à devenir enseignants, à tel point qu'elle a abandonné un mois avant les examens et cela m'a choqué. A l'époque je voulais intervenir, j'avaisposé des questions, puis finalement on a décidé de laisser aller, peut-être qu'il y avait d'autres éléments qui avaient fait que cette fille a souhaité tout d'un coup arrêter cette année-là. Franchement, j'ai le sentiment qu'on a dégoûté cette fille de devenir enseignante. Voilà ce que j'avais envie de témoigner aujourd'hui et je pense qu'il y a effectivement quelque chose à faire et je vous invite en tout cas chers collègues à soutenir ce postulat.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Le postulat de la députée Nadia Savary met en lumière une préoccupation bien réelle pour l'administration et la politique scolaire. L'adéquation entre le nombre de personnes diplômées pour enseigner et le nombre de places de travail à disposition est loin d'être simple à assurer. Il y a quelques années, de nombreux jeunes diplômés se trouvaient au chômage. Ma direction avait participé à des programmes d'occupation pour ces personnes. Depuis quelques années maintenant on observe que la problématique s'est inversée. Il n'est aujourd'hui plus aussi évident qu'avant de trouver des professionnels diplômés pour occuper des postes fixes et il est également de plus en plus difficile d'en trouver pour effectuer des remplacements. Comme l'indique le Conseil d'Etat dans sa récente réponse à la question des députés Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly, la rentrée scolaire 2011 des écoles enfantines, des écoles primaires,

des écoles du cycle d'orientation, des écoles spécialisées, des gymnases et écoles de commerce à plein temps, ainsi que des écoles de culture générale a en effet été marquée par un accroissement de près de 700 élèves par rapport à l'année scolaire précédente. Parmi ceux-ci, on compte notamment quelque 229 élèves supplémentaires à l'école enfantine, augmentation liée à l'introduction échelonnée des deux années écoles enfantine dans l'ensemble des cercles scolaires du canton et 315 élèves supplémentaires à l'école primaire. Du fait des départs naturels du personnel enseignant et de l'ouverture des nouvelles classes, ce sont 202 postes d'enseignement, 136 dans la partie francophone et 66 dans la partie alémanique qui ont été mis au concours pour l'école enfantine et l'école primaire durant le printemps 2011. Environ la moitié de ces postes concerne un plein temps. Ces postes sont dans la plupart des cas occupés par des enseignants et enseignantes titulaires des diplômes requis, anciens diplômes des écoles normales ou diplômes délivrés depuis quelques années par les hautes écoles pédagogiques. Il est vrai que cette année, les candidats et candidates se sont fait plus rares et il a fallu procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. Tous les postes ont néanmoins été repourvus par du personnel compétent, dûment formé ou en train de terminer leur formation pédagogique et nous bénéficions en comparaison avec d'autres cantons de ce point de vue d'une situation moins difficile. C'est dans les écoles, cela a été relevé par plusieurs députés, des degrés du cycle d'orientation et des gymnases, des écoles de commerce et écoles de culture générale, que l'on recourt presque chaque année depuis longtemps à des étudiants et étudiantes achevant leur formation pédagogique. S'agissant de l'école enfantine et de l'école primaire, seul une vingtaine de personnes non porteuses du titre adéquat ont été engagées. Cela dit, si ces personnes ne sont pas issues d'une HEP ou d'une école normale, elles sont néanmoins titulaires d'un bachelor en science de l'éducation ou d'un diplôme étranger reconnu. Elles enseignent par ailleurs en duo pédagogique avec un enseignant diplômé. Sur les 1710 enseignants titulaires de classe enfantine et primaire de la partie francophone de notre canton, cela représente 1,2% des enseignants.

Certains médias ont effectivement utilisé l'expression pénurie de personnel enseignant. Je regrette cette expression, car la réalité correspond d'avantage à une situation tendue. Cela dit, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la HEP ont mis en place depuis 2 ans une politique active de promotion de la profession enseignante auprès des futurs diplômés des écoles du degré secondaire II. Cette opération commence à porter ses fruits, car les inscriptions à la HEP sont nettement plus élevées qu'elles ne l'étaient les années passées. Nous avons connu l'année dernière une aug-

mentation de 60% des inscriptions, ce qui fait 171 étudiants en première année, 125 en deuxième année et 104 en troisième année, ce qui représente tout de même 40 étudiants en plus qui devraient terminer cette formation durant cette année. Et nous attendons maintenant avec intérêt les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire, le délai de dépôt des dossiers courant jusqu'au 31 mars. Dans l'intervalle, nous avons pris un certain nombre d'autres mesures. Mais je partage l'avis qui a été exprimé de ne pas prendre de mesures précipitées dans un domaine aussi sensible, les courbes pouvant s'inverser comme je l'ai déjà indiqué. Parmi ces mesures qui ont été prises dans les mesures tout d'abord à long terme. Le nouveau système de mise à la retraite du personnel de l'Etat permettra une retraite à 50% ce qui devrait favoriser le cas échéant la sortie des enseignants du métier d'enseignant en leur permettant et en nous permettant de compter sur leur compétence pour une durée plus longue allant jusqu'à 65 ans et un certain nombre d'enseignants ont d'ores et déjà indiqué leur satisfaction quant à cette solution et leur possibilité ainsi de prolonger également leur carrière professionnelle. Il a été indiqué dans cette salle qu'il n'y aurait pas de possibilité d'engager les enseignants mis à la retraite pour des remplacements, cela est erroné. Le Conseil d'Etat a donné son autorisation pour que nous puissions les engager et d'ailleurs pour plusieurs cercles scolaires qui ont connu un décès subit d'un enseignant durant cet automne, nous avons pu engager des enseignants retraités que je tiens aussi à remercier parce que notamment ils ont modifié aussi leur plan de retraite pour cela et nous avons pu en faire bénéficier les écoles de leur vaste expérience.

Nous avons modifié le programme des cours de la HEP de façon à libérer totalement les étudiants de 2<sup>e</sup> année le jeudi et de 3<sup>e</sup> année le vendredi, de façon à ce qu'ils puissent assurer les réductions d'horaire des enseignants de 50 ans et plus, qui bénéficient d'une décharge de deux heures, que peuvent dès lors assumer ces étudiants. Ceci permet d'éviter d'engager le cas échéant des remplaçants extérieurs. Plus de 35 étudiants de la HEP ont saisi cette possibilité pour bénéficier d'une expérience professionnelle accrue.

Je ne connais pas le cas personnel mentionné par le député Wicht, mais il me paraît important de rappeler que nous avons des règles de reconnaissance de diplôme pour la HEP qui fait que les titulaires d'un CFC avec une expérience professionnelle, les titulaires d'une maturité professionnelle ou les titulaires des anciens diplômes des écoles de culture générale doivent passer par une passerelle, qui leur donne l'équivalence à l'entrée à la HEP, celle-ci étant assurée directement pour les porteurs d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée. J'ignore pourquoi cette jeune personne

n'a pas poursuivi la passerelle à un mois des examens, ce qui lui aurait donné l'entrée à la HEP. Je pars de l'idée qu'un des obstacles majeurs pour pouvoir faire ce passage est le niveau de la langue partenaire demandée. C'est le plus souvent le problème pour les étudiants qui viennent de l'enseignement professionnel. Ça ne fait pas partie du programme de formation de ces élèves à l'école professionnelle et leur niveau n'est pas suffisant pour pouvoir entrer à la HEP. Je ne vous cache pas que c'est un élément sur lequel le Conseil d'Etat n'entend pas transiger. Si nous voulons mettre un concept d'apprentissage de la langue partenaire amélioré dans notre canton, il lui paraît normal d'augmenter également les compétences du personnel enseignant. C'est un point délicat, mais il marque aussi le profil des étudiants qui sortent de la HEP. Ceci me paraît nécessaire dans un canton bilingue.

Une série de mesures ont déjà été prises. Nous envisageons encore d'autres, notamment celles qui ont été relevées dans la question des députés Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly au sujet de compléments de formation en emploi pour un certain nombre de personnes titulaires par exemple d'un bachelor en éducation et qui souhaiteraient par une formation complémentaire pouvoir acquérir le titre d'enseignement correspondant au degré requis. Cette opération ne peut être fait qu'en ensemble, avec les autres cantons romands. Notre bassin de population serait probablement trop restreint pour installer une propre formation qui déboucherait sur un diplôme reconnu. C'est aussi un des exigences qui nous avons. Nous voulons que les diplômes puissent être reconnus, et nous voulons aussi assurer la mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire suisse. Le rapport que propose de réaliser le Conseil d'Etat s'appuiera dès lors sur ces mesures, mais également sur les difficultés que nous avons rencontrées pour l'organisation de la rentrée scolaire 2011–2012. Elle intégrera la question de l'ensemble de l'école obligatoire, ainsi que la problématique de la gestion des remplaçants durant le premier semestre. Il devrait en outre intégrer des propositions afin d'améliorer la situation, tant en ce qui concerne les titulaires que les remplaçants.

En conclusion, je suis heureuse de l'intérêt renouvelé du monde politique pour l'école et du débat démocratique ainsi vivifié. La question du manque d'attractivité a un spectre plus large que celui de la seule attractivité pour des jeunes qui entrent dans la profession, qui tient certes également à ces conditions cadres, mais également à la reconnaissance sociale due aux enseignants et à la manière dont nous parlons d'école dans cette enceinte ou à l'extérieur. Le nombre de remarques faites ce matin correspond à ce que nous lisons également dans la presse. Je ne suis pas toujours sûre que cela donne envie d'entrer dans un métier d'enseignant. C'est pour

cela que nous essayons de dire que c'est un métier magnifique, au service des enfants, au service d'une société qui a besoin que les enfants «apprennent des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire.» Je me réjouis d'en débattre avec vous à nouveau dans le cadre du rapport.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 99 voix. Il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collobert (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducoffre (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattiger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lamblet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 99.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## Projet de loi N° 269 d'application du code civil suisse (LACC)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).  
Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

### Deuxième lecture

Art. 1 à 5

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 6

**Le Rapporteur.** Je vous demande de confirmer le vote de première lecture, l'amendement Thomet tendant à introduire une base légale conformément à la loi sur les subventions. Il se justifie.

**Le Commissaire.** Je confirme les premiers débats.

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 7 à 9

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 10 à 13

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 14 à 28

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 29 à 45

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 46

**Le Rapporteur.** A l'article 46, nous étions en présence de l'amendement du député Schmid qui a été refusé en première lecture. Je vous demande de confirmer le vote de la première lecture pour l'article 46.

**Le Commissaire.** Dans ce chapitre, M<sup>me</sup> la Députée de Weck avait posé une question à laquelle je n'avais pas de réponse

<sup>1</sup> Message en pp. 102ss.

immédiate. Il s'agit d'une restriction des plantes, plus précisément à l'article 47 le droit d'ébrancher. Pourquoi seuls les arbres fruitiers sont-ils mentionnés? C'est inscrit dans le droit fédéral. C'est à la page 5 du message, qui dit que c'est uniquement la compétence du droit cantonal pour les arbres fruitiers et non pour les autres arbres. Nous n'avons pas repris l'ancien texte de l'article 234 puisqu'il était contraire au droit fédéral.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 47 à 69

> Confirmation de la première lecture.

Art. 70 à 75

> Confirmation de la première lecture.

Art. 76 à 85

> Confirmation de la première lecture.

Art. 86 à 111, Titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.  
> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### **Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix. Il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP),

Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 85.

### **Motion populaire 1510.11**

#### **(Parti chrétien social – plus de démocratie en matière nucléaire)<sup>1</sup>**

##### **Prise en considération**

**La Présidente.** Cette motion populaire a abouti conformément à la législation sur l'exercice des droits politiques. Elle est maintenant traitée comme une motion parlementaire. Toutefois, les règles sur l'urgence ne sont pas applicables. Je vous donne lecture du résumé de cette motion populaire.

Par motion déposée développée le 10 mai 2011, le parti chrétien-social du canton de Fribourg et les signataires de la motion populaire donnent au Grand Conseil le mandat suivant: Dans l'esprit du préambule de la Constitution, selon laquelle le peuple fribourgeois est conscient de sa responsabilité envers les générations futures et fondée sur l'article 3 alinéa 1 lettre b, g et h de la Constitution selon lequel les buts de l'Etat sont entre autre la protection de la population, la protection de l'environnement et le développement durable, il est demandé d'élargir le référendum obligatoire et de compléter l'article 45 de la Constitution fribourgeoise comme il suit: Article 45 lettre c (nouvelle): «Sont soumis obligatoirement à un vote populaire toute loi cantonale, disposition générale et tout préavis demandé au canton par la Confédération concernant l'utilisation d'énergie ou de matière nucléaire, le transport de matière nucléaire, l'entreposage de matière nucléaire». En sont exclus le nucléaire médicale et la recherche nucléaire. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion populaire. Je vous rappelle également que selon l'article 86 lettre c de la loi sur le

<sup>1</sup> Déposée et développée le 15 mai 2011, BGC février 2012 p. 377; réponse du Conseil d'Etat le 3 octobre 2011, BGC février 2012 p. 352.

Grand Conseil, les motionnaires ne s'expriment pas directement devant le Grand Conseil. La discussion sur la prise en considération de cette motion est ouverte. La parole est aux groupes. Je donne la parole à M. le Député Benoît Rey.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Le parti chrétien-social s'est soucié depuis de nombreuses années des problèmes d'approvisionnement énergétique et de la situation de l'énergie nucléaire en Suisse. Il a, par ses préoccupations, déposé différentes interventions, questions et postulats pour essayer de trouver des solutions à cette problématique. A la fin de l'année 2010, diverses prises de positions et divers éléments ont décidé le parti chrétien-social à demander cette motion populaire. Dans ses propositions et diverses prises de position, il y avait en particulier la prise de position du Conseil d'Etat relative à la procédure d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires en Suisse. Je vous rappelle à ce sujet que le Conseil d'Etat avait présenté un projet de rapport au numéro 235 qu'il souhaitait ensuite soumettre à notre Grand Conseil, dans lequel le Conseil d'Etat donnait un préavis positif à de nouvelles centrales de grande puissance en Suisse. Deuxième élément lié à cette problématique, il y a eu une demande de prolongation d'autorisation non limitée de fonctionnement de la centrale de Mühleberg, à laquelle le Conseil d'Etat ne s'est pas non plus opposé. Troisième élément qui nous a fait nous poser des questions, raison pour laquelle j'en ai posé une au Conseil d'Etat au début du mois de janvier de l'année dernière, le projet des forces motrices bernoises de construire un dépôt intermédiaire en surface pour déchets hautement radioactifs. Nous étions donc à fin 2010 début 2011, c'est à dire avant Fukushima. Force était de constater que les prises de position du Conseil d'Etat en la matière et la politique que souhaitait mener le parti chrétien-social ne correspondaient pas du tout par rapport à ces objectifs.

Le parti chrétien-social a décidé de déposer une motion populaire. Pourquoi une motion populaire alors que nous avons des représentants au sein de ce Grand Conseil qui auraient très bien pu déposer une motion? Pour avoir une logique parfaite. En effet, nous disons que nous souhaitons que le peuple puisse s'exprimer, donc le meilleur moyen de le demander est de le faire par une motion populaire et non pas par une intervention individuelle d'un député. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion populaire en évoquant le respect de la Constitution, des questions techniques trop compliquées pour la population, la possibilité qu'il y a au niveau fédéral d'avoir un référendum facultatif et en disant aussi que les cantons sont consultés, mais uniquement sur un préavis en matière technique et non

pas sur une prise de décision. J'aimerais donner quelques informations sur les avis du Conseil d'Etat.

En premier lieu, je parlerai des modifications constitutionnelles. La Constitution a fait l'objet d'un énorme travail et c'est en permanence qu'il faut voir l'adéquation des dispositions constitutionnelles. Evidemment, nous ne voulons pas être anticonstitutionnels. La meilleure preuve est que nous demandons la modification de la Constitution. Le Conseil d'Etat le disait lui-même dans le rapport qu'il prévoyait. Practiquement tous les cantons qui entourent Fribourg disposent de moyens démocratiques pour soutenir les prises de positions cantonales. Le canton de Vaud a, dans sa Constitution, exactement les mêmes dispositions que celles qui vous sont proposées aujourd'hui en matière constitutionnelle. Le canton de Berne dispose aussi de possibilités de référendum, la même chose pour le canton de Neuchâtel. Je ne parle pas des cantons alémaniques puisque c'est le cas à Glaris, Niedwald et Schaffhouse. Les cantons de Genève et du Valais ont la possibilité de référendum facultatif. Il ne s'agit pas d'une extravagance fribourgeoise, mais bien d'une nécessité de donner la parole à la population, étant donné que nous sommes à moins de 20 km de la centrale de Mühleberg.

Deuxièmement, les questions techniques. On pourrait faire une liste impressionnante des sujets soumis en votation au niveau suisse, par exemple les modèles financiers complexes en matière d'assurance-sociale, les aménagements de territoire, les constructions, etc, où les aspects techniques sont importants, mais qui n'empêchent pas que nous les soumettions au peuple, tel le veut notre démocratie. La complexité technique n'est pas un élément pour refuser de le donner au peuple. Serait-ce réellement des aspects techniques qui ont fait que le Conseil fédéral, au début de l'année dernière, a changé sa prise de position? Les conditions de sécurité technique dans toutes les centrales suisses étaient et restaient les mêmes avant et après Mühleberg. Il s'agit donc d'une haute évaluation du risque à un moment donné et d'une décision éminemment politique et non pas technique qu'a pris le Conseil fédéral. Il est important pour moi de pouvoir connaître l'avis de la population à ce sujet de manière à prendre une décision politique. Donner la parole au peuple, c'est le leitmotiv de l'UDC qui le demande dans toutes les votations, en disant que c'est au peuple et au peuple citoyen de décider. Il demande même en l'état qu'il puisse décider pour la nomination du Conseil fédéral. Je suis donc certain que le parti de l'UDC ne pourra pas se déjuger, sous peine de perdre toute sa crédibilité, en refusant une motion populaire qui veut donner la parole au peuple.

Je souhaite également marquer ma vive désapprobation à l'affirmation du Conseil d'Etat selon laquelle les démarches en vue de la mise sur pied d'une votation populaire serait excessive du point de vue de l'organisation et des frais engendrés. Avec une telle considération, pourquoi maintenir des droits démocratiques? Si l'on parle de coûts, je ne pourrais pas me permettre de mettre en relation les coûts d'une votation populaire avec ceux de la sortie du nucléaire. Je ne parle pas d'accidents nucléaires, restons positifs. Nous sommes tous conscients du fait que la sortie du nucléaire que nous avons décidée va engendrer des coûts à côté desquels les discussions que nous avons eues hier sur l'assainissement de la Pila seraient vraiment un détail insignifiant. Ce sont des coûts qui seront majestueux et pour des milliers d'années. Finalement, le Conseil d'Etat estime que les cantons sont à même de donner leur préavis et que dans ce sens, ça ne sert à rien de donner la parole à la population, car ça ne renforce pas une décision. Il n'y a qu'à voir avec quelle attention les autorités et les médias s'intéressent à des votes consultatifs. Ceci serait un vote consultatif, étant donné qu'il n'y a pas de possibilité de décision. J'en veux pour preuve ce qui a été fait au niveau vaudois sur le nouveau parc éolien où tout le monde attendait si ce référendum, qui n'avait pas de pouvoir décisionnel, allait donner ou non une majorité à ce parc éolien. Je pense encore aussi à toutes les discussions que nous avons eues sur les votes consultatifs en matière de fusion de communes. Un vote consultatif donne une direction sur ce que pense la population et de toute manière est extrêmement intéressant.

C'est avec ces arguments que nous ne pouvons accepter la réponse du Conseil d'Etat. Nous estimons en tant que représentants et élus du peuple que la démocratie nécessite un certain nombre d'efforts et qu'il est de notre devoir de donner la parole au peuple quand c'est nécessaire. Je vous demande de soutenir cette motion populaire du parti chrétien-social.

**Fasel Josef** (PDC/CVP, SE). Je dois tout d'abord annoncer mes intérêts au sujet du dossier. Je suis un concurrent de l'énergie nucléaire. Je suis producteur d'énergies renouvelables par le biais du soleil d'un côté et par le biais du bois d'autre part. Andererseits ist dieses Dossier aktueller denn je. Wir haben einerseits seit zehn Tagen eisig kaltes Wetter, wie wir es seit 30 Jahren nicht mehr erlebt haben, was gewisse Schwierigkeiten mit sich bringt. Wir haben gehört, dass die Versorgung mit Energie in Frankreich ein Problem darstellt. Wir hatten vor zwei Tagen die Problematik in Mühleberg, wo das Atomkraftwerk abgestellt wurde, entschieden vom ENSI. Und heute Morgen habe ich auf der Fahrt hierher gehört, dass die Amerikaner entschieden haben, zwei grosses, neue Atomkraftwerke zu bauen, damit sie weniger abhängig von der Petrolindustrie seien.

Sie sehen, meine Damen und Herren, das Dossier ist complex. Das sagen auch die Initianten des Dossiers. Wie die letzten Tage gezeigt haben, braucht es Spezialisten, um in diesem Dossier Antworten geben zu können. In der Schweiz sind diese Spezialisten insbesondere im Eidgenössischen Nuklearsicherheitsinspektorat, dem ENSI, zu finden. Es ist auch das ENSI, das vorgestern Nachmittag im Zusammenhang mit Mühleberg entschieden hat, den Atomreaktor wieder in Betrieb zu nehmen.

Wir haben vollstes Vertrauen in den Staatsrat. Ich möchte damit nicht sagen, dass der Staatsrat in jeder Sache immer ein Spezialist ist, aber er ist die erste Instanz und wird sich entsprechend informieren. Das heisst aber nicht, dass sich das Volk zu diesem wichtigen, sensiblen Thema nicht äussern soll. Das Volk hat immer die Möglichkeit, sich zu äussern. Ein solcher Entscheid jedoch – wir haben es vorgestern gesehen – kann nicht in einer Volksabstimmung gefällt werden, sondern muss beim Staatsrat und beim Kanton liegen, da oftmals kurzfristig entschieden werden muss. Klar müssen wir jetzt nicht kurzfristig entscheiden, wo die Nukleardeponie letztendlich sein wird. Aber es gibt andere Entscheide, bei denen wir Spezialisten und schnelle Entscheide brauchen.

Aus diesen Gründen empfiehlt Ihnen die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei, dieses Dossier abzulehnen.

**Grivet Pascal** (PS/SP, VE). En complément à la motion populaire déposée par le parti chrétien-social fribourgeois, le groupe socialiste vous apporte sa prise de position, ses arguments et considérations. Il soutient les propos du député Benoît Rey qui s'est exprimé tout à l'heure. Une catastrophe nucléaire démontre malheureusement ce que les experts savent depuis longtemps. Il est impossible de maîtriser une technologie de l'atome qui constitue aussi le moyen le plus dangereux de produire de l'énergie. On peut s'interroger à cet égard sur les conséquences pratiques qu'entraînent un accident nucléaire et sur les mesures qui sont prises dans un tel cas. La population, comme en témoigne le débat qui a lieu actuellement sur l'atome, ne sait rien ou presque. Bien qu'en 2011 en Suisse les centrales nucléaires Beznau I et II, Gösgen, Leibstadt, Mühleberg, ainsi que les installations nucléaires de l'Institut Paul Scherrer, le centre de stockage intermédiaire Zwilag de Würenlingen, les réacteurs de recherche de l'EPFL et de l'Université de Bâle aient connu un fonctionnement qualifié de sûr, un des événements notifié dans les centrales nucléaires suisses a été néanmoins classé sur l'échelle internationale de classement des événements nucléaires INES et a été répertorié à Mühleberg. La perte de refroidissement du

coeur est le point commun entre les accidents majeurs que l'on connaît: Tchernobyl et Fukushima. En 1980, il y a eu un autre accident avec fusion partielle du cœur dans la centrale française de Saint-Laurent-des-Eaux. La cause en était aussi une perte de refroidissement à cause d'un morceau de tôle qui est venu boucher un circuit. Ceci m'amène au manteau de la centrale de Mühleberg, celui qui se fissure. Le manteau est un cylindre en métal ouvert à ses deux extrémités, situé dans la cuve de pression du réacteur. Sa fonction est de diriger vers le bas l'eau tempérée qui revient du condenseur pour qu'elle remonte le long des éléments combustibles et se transforme en vapeur puis retourne à la turbine. Il n'existe donc pas de différence de pression entre l'extérieur et l'intérieur. Ce manteau n'a aucune fonction de sécurité. Il n'a pas de différence de pression entre l'extérieur et l'intérieur du manteau. Il ne subit que très peu de contraintes mécaniques, alors pourquoi se fissure-t-il? C'est à cause du bombardement neutronique généré par le cœur qui rend le métal cassant. On espère juste que la cuve ne soit pas faite du même alliage que le manteau. Sinon, ce sera bientôt son tour. Dans une émission TV «Temps présent», on demande au directeur de la centrale de Mühleberg si la fissure continue de s'agrandir. Il répond que oui, elle continue de s'agrandir, mais moins vite. Espérons juste qu'il n'y ait pas un fragment qui se détache, sinon on est bon pour la fusion du cœur. Les efforts déployés pour garantir un entreposage sûr des déchets radioactifs sont en cours et toujours à l'étude depuis près de 30 ans. Les scientifiques suisses et étrangers étudient notamment la propagation de la radioactivité dans la roche et dans l'eau à des profondeurs d'enfouissement records. Bien que l'on nous certifie le contraire et au vu de l'opacité que l'on peut constater sur le traitement du sujet, les centrales suisses en général et celle de Mühleberg en particulier ne sont de loin pas à l'abri d'un accident majeur, accident qui entraînerait les conséquences que malheureusement nous connaissons tous et qui seraient désastreuses pour la population et tout son environnement. Mercredi, vous avez pu le constater, bien que l'accident ait été mineur, la centrale de Mühleberg s'est automatiquement arrêtée suite à l'arrêt du système d'alimentation en eau. «L'incident ne résulte pas d'une défectuosité de la centrale. C'est un malentendu lors d'une mesure qui a entraîné cet arrêt», transmet son porte-parole. Le simple fait de la proximité d'une centrale nucléaire à notre canton justifie l'élargissement du référendum obligatoire et le fait de compléter l'article 45 de la Constitution fribourgeoise. Il en va de notre responsabilité envers la population par un souci d'informations et de décisions. Nous sommes en première ligne et devons avoir les moyens de nous prononcer, voire de nous défendre. De plus, la véracité de ce que l'on veut bien nous communiquer sur la gravité de la situation est systématiquement à vérifier. C'est pourquoi le groupe socialiste sou-

tient la motion populaire déposée par le parti chrétien-social du canton de Fribourg et la modification de l'article 45 de la Constitution fribourgeoise lettre c.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Permettez-moi de contredire le discoureur précédent M. Rey pour les raisons suivantes. Dans sa réponse à la motion populaire du parti chrétien-social fribourgeois demandant de compléter l'article 45 de la Constitution fribourgeoise par une lettre c, le Conseil d'Etat précise que le domaine nucléaire est régi par la LENu, loi fédérale du 23 mars 2003. Dans la Constitution, il est indiqué que le Conseil d'Etat est habilité à se prononcer et à formuler un préavis technique sur les dossiers relatifs aux domaines nucléaires. Le fait d'introduire un référendum obligatoire nécessiterait une modification de la Constitution. Dans ce cas, le Conseil d'Etat est d'avis que l'octroi de cette compétence serait problématique et inefficace. En effet, si le Conseil d'Etat reconnaît l'intérêt du peuple fribourgeois à être consulté sur ces importantes questions, il note que l'autorité fédérale n'est pas tenue de prendre en considération les remarques émises par un canton, tout comme celles de sa population. Il fait remarquer que les demandes d'autorisation et les expertises en matière nucléaire comprennent généralement différents points nécessitant des connaissances très pointues. Pour la majorité des dossiers, il serait pratiquement impossible de soumettre un préavis technique à une votation populaire. Il estime aussi que les démarches pour mettre sur pied une votation populaire pour chaque consultation fédérale en matière nucléaire serait excessive du point de vue organisationnelle et occasionnerait des frais conséquents. En raison de ce qui vient d'être dit, le groupe de l'Union démocratique du centre, tout comme le Conseil d'Etat d'ailleurs, propose le rejet de cette motion.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la motion populaire du parti chrétien-social visant à demander plus de démocratie en matière nucléaire. Il est compréhensible que ce sujet soit particulièrement sensible, encore plus depuis la catastrophe de Fukushima. Si l'on peut comprendre l'argumentation de notre collègue Benoît Rey, c'est, pour le groupe libéral-radical, le titre de cette motion populaire «plus de démocratie» qui est surprenant, voire choquant. Notre canton manquerait de démocratie, tiens donc! Cette déclaration sous-entend que l'année électorale que nous venons de vivre n'a servi à rien, n'a pas permis d'élire des conseillères et des conseillers d'Etat, ainsi que des députés compétents, que notre parlement n'est pas représentatif de la population de ce canton et qu'il est capable de traiter uniquement les dossiers «bagatelles». C'est ce qui est écrit dans la motion populaire. Bonjour la confiance et merci au parti chrétien-social et aux signataires

de la motion populaire de nous le faire savoir délicatement. Notre démocratie est exemplaire et enviée ailleurs. Pour suivons notre travail avec la sagesse qui nous caractérise en rejetant cette motion, ce que le groupe libéral-radical à l'unanimité vous invite à faire, chers collègues.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** J'ai relu le premier alinéa du développement de cette motion populaire pour trouver où est-ce qu'il était écrit que le Grand Conseil ne traite que de bagatelles. C'est écrit que la question nucléaire n'est pas une bagatelle et qu'il serait important de ne pas limiter au gouvernement la compétence pour la question nucléaire. Le Grand Conseil n'est mentionné nulle part. Il est vrai que cette motion demande plus de droits populaires. Si on trouve que c'est le Grand Conseil qui représente mieux le peuple, demandons au moins plus de droits pour le Grand Conseil. Nos possibilités d'interventions sont aussi limitées. En cas de choix, je préfère donner le dernier mot au peuple.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur prise de position. J'aimerais dire qu'à ce jour les procédures relatives à tout ce qui concerne le domaine du nucléaire, en particulier l'utilisation de l'énergie nucléaire, le transport et l'entreposage des déchets sont définis par le droit fédéral. Ceci a été relevé à plusieurs reprises. Le droit fédéral précise très clairement les différentes procédures à respecter et la répartition des compétences en la matière.

Au moment de la demande d'autorisation générale et selon l'article 43 de la loi sur l'énergie nucléaire, les cantons sont amenés à donner un préavis technique sur les dossiers soumis par la Confédération. Il est aussi important de relever qu'à ce niveau de la procédure, les cantons ne peuvent pas faire valoir un droit d'opposition et la portée d'un préavis est très relative. Les cantons ne se prononcent pas sur les questions fondamentales, par exemple pour ou contre le nucléaire ou la nécessité de réaliser un dépôt de déchets nucléaires. Dans tous les cas, considérant la nature technique des questions, il serait pratiquement impossible de les soumettre à une votation populaire.

Nous avons reçu un questionnaire de la part de la Confédération le 24 mars 2010, en application de l'article 43 alinéa 2 de la loi sur l'énergie nucléaire. Il y a quatre catégories. Première catégorie: nombre et ordre de priorité des projets. Considérez-vous la réalisation des trois projets de centrales nucléaires comme nécessaire du point de vue de l'approvisionnement énergétique et faisable politiquement? Deuxième question, dans la négative, combien de projets devraient selon vous être réalisés et pourquoi? Troisième

question, quels sites entrent pour vous en ligne de compte et pourquoi? Deuxième catégorie: questions relatives aux aspects techniques de la sécurité. Avez-vous des remarques de fond sur le rapport d'expertise de l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire? Nous avons reçu 12 classeurs fédéraux pour analyser ces dossiers. Troisième catégorie: aménagement du territoire. Les projets déposés sont-ils compatibles avec le développement territorial envisagé par notre canton et avec son plan directeur? Quatrième catégorie: aspects environnementaux. Avez-vous des demandes ou souhaits particuliers à l'attention de l'OFEF qui doit élaborer une prise de position sur ces RIE. On reçoit ce questionnaire et si on veut être respectueux de cette motion populaire, on devrait pouvoir le soumettre au peuple fribourgeois et lui demander ce qu'il en pense techniquement. Ce n'est pas possible.

Troisième point, le délai de consultation de trois mois fixé par le droit fédéral serait également beaucoup trop court pour organiser une votation. Finalement, la Constitution fribourgeoise spécifie de manière très claire les compétences en matière de relations extérieures, en particulier que le Conseil d'Etat répond aux consultations fédérales selon l'article 114 alinéa 3. Le peuple fribourgeois en a décidé ainsi. La loi fédérale sur le nucléaire attribue la compétence décisionnelle en la matière au Conseil fédéral et à l'assemblée fédérale. Toute décision prise par la Confédération dans le domaine est sujette au référendum facultatif. Le peuple peut dès lors être amené à se prononcer sur chacun des objets et décisions prises dans ce contexte. Je suis d'accord que pour une question délicate comme l'énergie nucléaire le peuple suisse doit pouvoir avoir son mot à dire, mais au juste moment et au juste niveau. Les questions de préavis sont du niveau technique. Dès que toutes les autorités compétentes ont pris leurs responsabilités, le peuple doit avoir son mot à dire. Le texte de la motion laisse entendre que les principes démocratiques ne sont pas respectés et ce n'est pas tout à fait correct.

Sixième point, considérant la décision du Conseil fédéral en mai 2011 de mettre hors-service les centrales nucléaires, je pars de l'idée que la présente motion ne serait plus applicable faute de sujet. Je suis convaincu que la décision du Conseil fédéral et du parlement fédéral sera définitive, même si actuellement, il y a plusieurs personnes qui commencent à mettre des points d'interrogations derrière cette décision.

Un dernier point pour vous montrer que le Conseil d'Etat ne veut pas vraiment jouer les spécialistes comme M. le Député Fasel l'a relevé, nous prenons nos responsabilités en répondant à ces consultations. Dans le cadre du questionnaire qui nous a été envoyé, comme il s'agit d'une question très délicate, nous voulons faire en sorte que le parlement cantonal

puisse avoir son mot à dire. Nous avons déjà préparé un rapport qui vous a été soumis puis retiré dû aux événements de Fukushima. Nous avons montré que le Conseil d'Etat voulait avoir une base démocratique encore plus grande, puis vous écouter, et seulement sur la base de vos remarques envoyer notre prise de position à la Berne fédérale.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous prie de rejeter la motion populaire.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 62 voix contre 33. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 33.

*Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 62.

*S'est abstenu:*

Kolly N. (SC, UDC/SVP). Total: 1.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Postulat P2094.11 Emanuel Waeber/Stéphane Peiry  
(sécurité d'approvisionnement en électricité)<sup>1</sup>**

**Prise en considération (retrait)**

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** En date du 17 mars 2011, six jours après la catastrophe de Fukushima, j'ai posé au Conseil d'Etat plusieurs questions par rapport à la sécurité de l'approvisionnement en électricité pour notre canton. Dans sa réponse du 21 juin passé, j'ai constaté que le Conseil d'Etat estime pour un total de 940 gigawatt-heure environ 620 gigawatt-heure proviennent des centrales nucléaires et environ 320 gigawatt-heure des centrales à charbon. Concernant la stratégie d'énergie, le Conseil d'Etat reprend les arguments de l'office fédérale de l'énergie, c'est-à-dire cette fameuse stratégie énergétique 2050. Entre-temps, nous sommes conscients que cette stratégie ne vaut même pas le papier sur lequel elle a été écrite.

Zwischenzeitlich haben Bundesrat und Parlament entschieden, aus der Nuklearenergie auszusteigen. Aus der Antwort auf unser Postulat geht hervor, dass der Staatsrat bis ins Jahr 2030 die erneuerbaren Energien mit verschiedenen Begleitmassnahmen um ca. 270 Gigawattstunden erhöhen will, was sehr lobenswert ist. Nun ist dies eine einfache Milchbüchleinrechnung, meine Damen und Herren. 940 Gigawattstunden minus die 270 Gigawattstunden ergibt eine Summe von 670 Gigawattstunden. Und woher wollen wir diese herzaubern? Diese Energie wird uns fehlen, neues Energiegesetz hin oder her.

Nous constatons alors que ni la Confédération ni le canton ne possède, dans ce domaine crucial pour notre société, une stratégie digne de ce nom. Wir haben in dieser Angelegenheit das Vertrauen in die Regierung verloren und uns entschieden, unser Postulat zurückzuziehen.

> Le postulat est retiré par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 juillet 2011, BGC septembre p. 1775; réponse du Conseil d'Etat le 20 décembre 2011, BGC février 2012 p. 369.

**Postulat P2093.11 Xavier Ganioz/Ursula Schneider Schüttel  
(contrôle du travail détaché: plus de moyens pour plus de contrôles)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Ganioz Xavier (PS/SP, FV).** J'indique tout d'abord mon lien d'intérêt comme collaborateur du syndicat Unia-Fribourg. Les cas d'infractions et de sous-enchères salariales dûs à la libre-circulation des personnes sont en hausse. Les chiffres sont là pour le confirmer comme l'indique le rapport du Secrétariat d'Etat à l'économie sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en 2010. Ainsi les contrôles ont relevé que 38% des entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse ne respectent pas les conditions salariales prévues par les conventions collectives de travail contre 21% en 2009, soit 17% de plus. 12% de ces entreprises n'ont pas respecté les salaires usuels dans les branches non soumises à des CCT de force obligatoire contre 8% en 2009. Les entreprises suisses engageant du personnel européen ne sont pas en reste puisque 41% des entreprises contrôlées ne respectent pas les salaires prévus par les CCT, soit 11% de plus qu'en 2009 et 6% des salaires usuels dans les branches sans CCT, soit 2% de plus qu'en 2009. Au total, 16 800 entreprises étrangères ont été contrôlées en 2010, ce qui représente plus de 42 000 personnes et près de 20 000 entreprises suisses, soit 100 000 travailleurs.

Parmi les entreprises helvétiques, les agences de placements temporaires s'illustrent avec un taux d'infraction aux salaires de 41% dans le secteur principal de la construction et de 43% dans le secteur du second œuvre. Les branches du jardinage, de la sécurité mais aussi de l'industrie sont également très affectées par cette sous-enchère salariale.

Le même rapport révèle aussi une forte augmentation des travailleurs indépendants. De 2005 à 2010, leur nombre est passé de 5471 à 14 738 et le total des jours de mission a crû de 166 700 à 547 000 journées. Le même rapport du SECO montre que sur les 3524 indépendants contrôlés, dont près de 3000 dans le second œuvre, 23% sont suspectés d'être de faux indépendants! Le rapport informe encore sur les sanctions infligées par les commissions paritaires ou l'Etat en cas de non-respect des conditions de travail. Il ressort qu'environ 90% des patrons fautifs ne sont pas amendés. Quant aux amendes conventionnelles, elles ne sont pas payées ou elles ne sont payées que pour moitié des entreprises étrangères.

Malheureusement, notre canton ne déroge pas à cette situation alarmante même si le rapport du SECO indique que Fribourg n'est pas le canton le plus marqué en termes de sous-enchère par rapport aux salaires minimaux ou usuels en comparaison, par exemple, des cantons de Bâle-Campagne, Argovie ou Bâle-Ville. Pour Fribourg, c'est clairement la situation des indépendants fictifs qu'il convient de souligner, en particulier dans le secteur du second œuvre. Entre 2009 et 2010, notre canton a vu grimper le nombre de travailleurs indépendants annoncés et acceptés de 372 à 610, soit une augmentation de 64%. Selon l'appréciation des partenaires sociaux, et en particulier des représentants des organisations syndicales du canton, il ressort de ces chiffres que l'essentiel des indépendants annoncés sont de faux indépendants.

Forts de ce constat, nous vous présentons aujourd'hui un postulat qui demande qu'un rapport complet soit rédigé afin que des propositions concrètes soient émises pour augmenter de manière significative les ressources dévolues aux contrôles des entreprises et pour aménager des conditions-cadres, notamment légales, dans le but d'assurer ces contrôles et de garantir l'application des sanctions qui sont prononcées.

Notre demande nous apparaît plus que légitime et nous regrettons que le Conseil d'Etat ne veuille pas entrer en matière. Selon son argumentation, le canton de Fribourg ne connaît pas de problèmes particuliers avec le travail détaché au point qu'aucune entreprise n'a fait l'objet de sanctions par l'autorité cantonale. Le Conseil d'Etat considère dès lors qu'il n'y a pas matière à engager des moyens supplémentaires au niveau cantonal pour l'heure. Mais c'est justement ce «pour l'heure» qui pose problème! La situation au niveau national est très préoccupante et si le travail accompli aujourd'hui par nos inspecteurs est à relever, il n'y a pas de raison de fermer les yeux en attendant benoîtement qu'une tuile nous tombe sur la tête. Nombre d'arguments vont dans ce sens.

- > Premièrement, notre canton fait face à un défi démographique qui est sans cesse rappelé et qui implique, dans un avenir proche, une démultiplication des chantiers de construction. Face à un marché qui est et qui deviendra de plus en plus tendu, l'appel à la main-d'œuvre étrangère sera accru. Dans ce contexte, les entreprises devront assumer des délais exigeants et, pour empêcher les risques évidents de dumping salarial, il convient d'anticiper et de garantir les moyens qui engagent notre responsabilité.
- > Deuxièmement, le nombre de frontaliers qui travaillent dans notre canton augmente. Même si nous ne sommes pas un canton partageant une frontière avec un Etat voisin, le nombre de salariés étrangers, prêts à résider

<sup>1</sup> Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin p. 1330; réponse du Conseil d'Etat le 6 décembre 2011, BGC février p. 366.

chez nous durant la semaine et prêts à faire le long trajet les ramenant chez eux en fin de semaine, est en progression. Avec la crise que connaissent les pays européens, il est à parier que ce phénomène va s'accentuer ces prochains mois et ces prochaines années. Cet élément ne fait que renforcer notre premier argument.

- > Troisièmement, il n'est pas une semaine sans que les médias nous rapportent le cas de chantiers sur lesquels les travailleurs sont embauchés pour moins de 10 Euros de l'heure. Cela nous renvoie à des conditions de travail que nous ne pensions plus possible chez nous. Or, chers Collègues, c'est bien le cas! Ce thème est très sensible pour le public et certaines formations politiques l'utilisent pour présenter au peuple des initiatives visant à restreindre l'afflux d'étrangers et à remettre en question la libre circulation des personnes. Il est dès lors de notre responsabilité politique de réagir et, une fois encore, d'anticiper les problèmes que l'on voit se profiler à l'horizon.

Dans le même esprit, si nous nous permettons de critiquer les conditions de travail en vigueur dans les exploitations agricoles d'Espagne ou de fustiger l'esclavage ouvrier des chantiers en Chine – pays où d'ailleurs notre Conseil d'Etat se rend volontiers en délégation promotionnelle – nous sommes soumis à un devoir d'exemplarité. Balayons d'abord devant notre porte avant de considérer celles des autres!

Enfin, ce que nous demandons par notre postulat, c'est aussi une équité dans les moyens mis à disposition. Si les ressources exigées pour les abus en matière d'assurances sociales ne font pas un pli, nous demandons que l'égalité de traitement soit réalisée aussi en termes de contrôles.

C'est pourquoi, chers Collègues, nous vous demandons de soutenir ce postulat. L'affirmation du Conseil d'Etat, soulignant qu'il faut attendre une politique cohérente de la Confédération pour réagir et que les chiffres du SECO ne sont pas probants, ne constitue pas pour nous un argument suffisant. Pour nous, ceci n'est tout simplement pas un argument! Nous ne pouvons pas nous contenter de reposer sur d'hypothétiques lauriers, rien ne permet de penser que Fribourg est et demeurera un îlot de tranquillité sur cette problématique.

**Vial Jacques (PDC/CVP, SC).** En préambule, je précise que je fais partie du bureau de l'AFCo qui contrôle les travailleurs détachés et le travail au noir. Je précise aussi – et ça n'a pas été dit – que le postulant fait également partie de ce comité.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a mentionné que 50% des contrôles sont effectués par le SPE, l'autre moitié par l'AFCo

dans le domaine de la construction. Les secteurs du SPE englobent les professions qui présentent très peu de cas à problèmes car ce sont principalement des professions spécialisées, comme des monteurs en installations médicales, machines de haute technologie, etc. Le taux d'infractions est assez faible et les annonces sont assez bien faites. Les contrôles ne révèlent que peu d'infractions.

Dans les domaines des professions conventionnées de la construction, ce sont les conventions collectives de travail qui effectuent des contrôles. Ces conventions collectives ont confié à l'AFCo, donc aux inspecteurs du travail au noir, de vérifier le statut des travailleurs détachés. Les autres missions de ces inspecteurs sont la gestion des déchets, le respect des CCT avec les salaires minimaux, la sécurité sur les chantiers, etc. L'AFCo est composée paritairement de représentants syndicaux – comme le postulant Ganioz – et par les représentants patronaux dont je fais partie. Le rôle des inspecteurs des travailleurs détachés consiste en particulier à démasquer les faux indépendants. Cette mission est compliquée pour des raisons politiques et pratiques.

- > Raisons politiques: la libre circulation des personnes dilue le sujet. Deuxièmement, la Confédération n'a toujours pas émis de réglementation claire en la matière et ne précise pas le terme de sous-enchère. En plus, chaque canton pratique à sa façon ces contrôles.
- > Raisons pratiques: sur les chantiers, qu'est-ce qui différencie un travailleur détaché d'un faux indépendant et d'un vrai indépendant? Le court délai d'annonce de 8 jours et la brièveté des interventions, 1 à 5 jours, favorisent les tricheurs qui donnent de fausses informations au SPE. En cas de doute, les inspecteurs doivent se documenter à l'entreprise, par exemple en Allemagne, sur les salaires versés et les conditions de travail. C'est long et presque incontrôlable! Le seul moyen serait un dépôt d'argent lors de la demande au SPE, qui serait restitué après le contrôle des documents fournis. Or cette méthode n'est pas légale aux niveaux européen et suisse.

Malgré cette constatation, l'AFCo s'est donné des moyens importants pour cerner le problème des travailleurs détachés. Elle a engagé depuis le début de cette année un inspecteur spécialisé supplémentaire à plein temps pour toutes les conventions collectives afin de répondre dans les 8 jours aux questions des inspecteurs du terrain. Cela coûte aux entreprises et aux ouvriers. Par là, nous comptons pouvoir contrôler deux fois plus que les 20% actuels, soit plus de 300 personnes par année sur les 700-1000 qui font des demandes.

Quelles sont les sanctions possibles?

Premièrement, une amende. Mais comment garantir le paiement à l'étranger d'une telle amende? Très peu s'en acquittent. En raison du faible montant, on ne peut pas faire toutes ces recherches et ces investigations.

Deuxièmement, on peut interdire de travailler en Suisse après récidive. Que voilà, en raison de la législation actuelle, des solutions peu dissuasives avec des délais aussi courts!

Alors, que faire de ce postulat?

Pour la partie confiée au SPE, selon son propre aveu, les moyens sont suffisants. Pour la construction, l'AFCO s'est déjà dotée de moyens supplémentaires avec une personne à plein temps en appui logistique aux inspecteurs du terrain. Nous gardons cependant un œil fixé sur Berne afin de bénéficier de directives fédérales plus restrictives.

Fort de ces constatations, le groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique juge inadéquat de renforcer pour l'instant ces contrôles et refusera ce postulat. Il vous recommande d'en faire autant.

**Piller Alfons** (*UDC/SVP, SE*). Die SVP-Fraktion hat das Postulat Ganioz/Schneider Schüttel studiert und diskutiert. Wir danken dem Staatsrat für die ausführliche und detaillierte Antwort. Wir sind der Meinung, dass es zwingend ist, Unternehmen, die Arbeitnehmer aus dem Ausland beschäftigen, lückenlos zu kontrollieren. Doch sind wir auch der Meinung, dass genügend Mittel und Personal zur Verfügung stehen. Es ist aber wichtig, dass schnell und unbürokratisch kontrolliert wird. Uns ist aber auch bewusst, dass das Kontrollieren und Überwachen in dieser Angelegenheit nicht immer ganz einfach ist. Ich persönlich bin der Meinung, dass der einzelne Bürger die beste Überwachung und Vorkontrolle ist und halt ab und zu Vermutungen melden soll. Denn die Kontrollstellen und die verantwortlichen Büros sind ja bekanntlich nicht auf den Baustellen. Mit diesen Bemerkungen folgen wir den Ausführungen des Staatsrates und lehnen das Postulat ab, in der Hoffnung, dass noch viele mehr in dem Saal das Gleiche tun werden.

**Kolly René** (*PLR/FDP, SC*). D'abord, mes liens d'intérêt! Artisan employeur de personnel étranger.

Le groupe libéral-radical a examiné le postulat avec attention. Les postulants craignent une sous-enchère salariale et l'émergence de faux indépendants liées à ces cas d'entreprises étrangères détachant du personnel dans notre canton et ceux d'entreprises suisses employant des travailleurs étrangers.

Notre groupe constate et relève les bases légales, les règles, les directives applicables en la matière pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes dans notre canton. Le groupe estime que les contrôles actuels, découlant des bases légales en place, suffisent.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat affirme qu'aucun cas n'a fait l'objet de sanctions. Eh bien, nous constatons qu'au moins une commission paritaire professionnelle a obtenu des sanctions, une interdiction de travailler et une amende. Nous constatons aussi qu'une définition de la sous-enchère salariale abusive et répétée n'existe pas. Le Conseil fédéral doit prendre position sur cette question. Le groupe est aussi d'avis que le Service public de l'emploi n'a pas besoin de plus de moyens. A noter que les commissions paritaires professionnelles se sont donné les moyens d'agir plus efficacement en donnant un mandat à l'Association fribourgeoise de contrôle pour traiter les données jusqu'à la décision. Nous relevons encore que des réflexions et des mesures se discutent au niveau fédéral sur ces questions.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical propose de ne pas prendre en considération ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). Le contenu du postulat qui fait l'objet des délibérations du moment met le doigt sur un point sensible qui est le contrôle des entreprises d'ici ou d'au-delà de nos frontières employant des travailleurs étrangers. Le groupe Alliance centre gauche y est attentif.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous rappelle les diverses mesures déjà prises à ce niveau, qui donnent semble-t-il satisfaction. Le Service public de l'emploi assume notamment une partie de ces contrôles. Donc, on constate que 80% des travailleurs étrangers les ont subis et que le tout fonctionne. La quantité des emplois plein temps en 2010, d'après la réponse du Conseil d'Etat concernant les travailleurs étrangers, il est vrai, ne représentait que 428 personnes. Ensuite, dans la réponse également de l'exécutif cantonal, on peut lire que le marché fribourgeois de l'emploi n'est pas altéré par la présence des travailleurs de cette catégorie. On nous annonce encore que le Conseil fédéral va certainement réajuster le tir dans ce domaine, ce qui aura pour conséquence de revoir la pratique cantonale en la matière.

Malgré ces arguments allant dans le sens du rejet du postulat, le groupe Alliance centre gauche estime que sur le fond les travailleuses et travailleurs étrangers œuvrant dans ce canton doivent être protégés quelque soit leur nombre.

Une majorité du groupe Alliance centre gauche soutiendra ce postulat.

Personnellement, après avoir entendu l'ensemble des intervenants, je ne me fais pas beaucoup d'illusions quant au résultat!

**Schneider Schüttel Ursula** (PS/SP, LA). Xavier Ganz hat Ihnen die Zahlen der zunehmenden Vernetzungen der Lohnbestimmungen der Gesamtarbeitsverträge bereits gegeben auf die zunehmend notwendigen Kontrollen hingewiesen. Der Staatsrat sieht gemäss seinem Bericht keinen Handlungsbedarf, da die Zahlen im Kanton Freiburg nicht dafür zu sprechen scheinen. Weiter will er die Entwicklung auf Bundesebene abwarten.

Wir teilen die Einschätzung des Staatsrates nicht. Der Kanton Freiburg gehört zu den sich gut entwickelnden Kantonen. Die Zahlen der entzalhten Arbeitskräfte und damit diejenigen eines möglichen Missbrauches, werden ansteigen. Die verschiedenen Vorredner räumten ein, dass Kontrollen notwenig sind. Sie sind jedoch alle der Meinung, dass die Mittel ausreichen. Wo nicht kontrolliert wird, steigt der Missbrauch an. Wir erwarten, dass der Staatsrat präventiv tätig wird und vorausschauend handelt, damit dieser Missbrauch wenn nötig sanktioniert und damit eingeschränkt werden kann. Dies ist nicht nur im Interesse der Arbeitskräfte, sondern auch im Interesse der KMU. Sie haben zunehmend mit Konkurrenz zu rechnen. Der Bericht des Staatsrates könnte aufzeigen, wie und bei welchem künftigen Szenario gehandelt werden kann oder gehandelt werden muss. Er kann aufzeigen, welche Massnahmen zu welchem Zeitpunkt ergriffen werden können. Im Sinne einer präventiven Handlungsweise, eines Agierens und nicht eines Reagierens, bitte ich Sie, das Postulat zu unterstützen.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aimerais souligner que la voie bilatérale avec l'Union européenne choisie par notre pays a des effets positifs sur la compétitivité et l'accès au marché. En effet, l'accord sur le libre-échange de personnes est crucial pour la bonne marche de notre économie, tant sur le plan national que dans notre canton. Qui dit accord dit également cadres et mesures d'accompagnement. C'est ainsi que le Conseil fédéral a adopté un train de mesures introduites le 1<sup>er</sup> juin 2004 afin d'assurer le contrôle des travailleurs détachés, soit les travailleurs envoyés en Suisse par une entreprise étrangère, le contrôle des prises d'emploi, à savoir les travailleurs étrangers engagés au sein des entreprises suisses et le contrôle des travailleurs indépendants. Il n'est pas inutile de rappeler à qui incombe la mise en œuvre de ces différentes mesures et de préciser

quels sont les acteurs impliqués dans leur implication. Le législateur fédéral a mis en place un cadre légal des mesures d'accompagnement à la libre circulation et a prévu un système d'exécution binaire. Les commissions paritaires sont responsables des contrôles des travailleurs étrangers soumis à une CCT étendue. Je dois souligner que le Conseil d'Etat n'a aucune influence sur le déroulement de ces contrôles et ne peut dès lors pas intervenir dans les affaires des commissions paritaires selon les prescriptions de la loi fédérale. L'autre partie à savoir les 50% qui sont contrôlés par les trois inspecteurs de travail du Service public de l'emploi est également exécutée.

Grossrätin Schneider Schüttel muss ich sagen, dass effektiv Kontrollen durchgeführt werden. Es müssen also keine zusätzlichen Massnahmen unternommen werden, weil die Kontrollen und Vorsichtsmassnahmen bereits getroffen werden.

Je n'entre plus dans les détails de la statistique qui ont été relevés et qui peuvent être lus dans la réponse du Conseil d'Etat.

J'aimerais souligner que dans le cadre de la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail, le Conseil d'Etat vous a proposé des mesures très concrètes pour pouvoir bien agir et vous l'avez accepté. L'article 69 prévoit des mesures de contraintes administratives en cas de suspicion d'infractions à la législation fédérale. Si l'entreprise refuse de collaborer à l'établissement des faits, le Service peut ordonner la suspension immédiate de l'activité de cette entreprise. Nous avons quand même un instrument très important dans nos mains pour agir efficacement.

Le point le plus important: c'est la Confédération qui pilote tout l'appareil des mesures d'accompagnement. La Commission de gestion du Conseil national a fait un rapport critique. Le Conseil fédéral a dû répondre aux revendications du Conseil national. Dans sa réponse du 20 janvier 2012, le Conseil fédéral affirme qu'il veut renforcer l'amélioration de l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Il se déclare prêt à reprendre les recommandations proposées par la Commission, parallèlement aux mesures déjà introduites dans ce domaine. L'objectif central est l'amélioration du pilotage stratégique et opérationnel des mesures d'accompagnement, ainsi que le renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés, notamment aussi entre les acteurs au niveau fédéral et les acteurs au niveau cantonal.

En outre, le Conseil fédéral a accepté le postulat de la Commission de gestion, l'invitant à examiner d'une part une solution législative pour combler les lacunes juridiques dans le domaine des contrats types de travail et d'autre part à apprécier la problématique des chaînes de sous-traitance. Le Conseil fédéral a donc pris ses responsabilités. La balle est dans le camp du SECO qui pourrait engager des moyens et des actions susceptibles d'influencer les organisations cantonales et les modes d'exécution de ces mesures d'accompagnement. Nul doute que le souhait des postulants s'en trouvera exaucé par l'implication du Conseil fédéral et de plus, à moindre coût pour le canton. Je vous rappelle que la moitié des coûts salariaux des trois inspecteurs de l'emploi est pris en charge par la Confédération. Pour notre canton, le SECO reconnaît et accepte un effectif de 300% au SECO pour l'exécution des mesures d'accompagnement, pas une personne de plus pour le moment. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut attendre les propositions de renforcement des mesures d'accompagnement qui devront être émises par le SECO cette année encore et vous propose de refuser la transmission du postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 65 voix contre 29. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 29.

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glässer (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-

BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 65.

#### *S'est abstenu:*

Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB). Total: 1.

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

### **Mandat MA4027.11 Nicolas Rime/Daniel Brunner/François Roubaty/Ursula Schneider Schüttel/Bernadette Hänni-Fischer/Hugo Raemy/Nicolas Repond/Xavier Ganioz/Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk (halte au gaspillage de l'électricité)<sup>1</sup>**

#### **Prise en considératin (retrait)**

**Rime Nicolas** (PS/SP, GR). Lors du dépôt de notre mandat, le projet définitif de la loi sur l'énergie n'était pas encore connu. Nous avons positionné Fribourg avec cette loi dans le peloton de tête des cantons les mieux armés législativement pour aborder les réformes qui nous attendent dans le domaine de l'énergie. En lien direct avec le mandat qui nous occupe, la nouvelle loi prévoit la création d'un fonds pour l'encouragement des économies d'énergie. Les revendications que nous avions faites lors de la consultation de l'avant-projet ont pour la plupart été retenues dans la loi adoptée ce mardi. Dans la même logique qui nous avait poussés à renoncer au lancement de notre initiative populaire pour une société à 2000 Watt en 2050, nous retirons notre mandat et attendons que le Conseil d'Etat concrétise dans le règlement d'application la volonté du législatif.

- > Ce mandat est retiré par ses auteurs.

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

---

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 mai 2011, BGC mai p. 1064; réponse du Conseil d'Etat le 11 octobre 2011, BGC février 2012 p. 347.

## Clôture de la session

---

> La séance est levée à 11 h 05.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Benoît MORIER-GENOUD**, secrétaire parlementaire

---